



## Erreur lieu entretien inspecteur du travail

-----  
Par Mumu2751

Bonjour a toutes et tous.

Je vais tenter d'expliquer le cas de mon collègue et moi. Notre société a procédé à un licenciement économique. Étant salarié protégé nous avons effectué tous les entretiens préalable a notre licenciement jusqu'à l'entretien avec l'inspecteur du travail qui doit réaliser son enquête contradictoire.

L'entretien s'est très bien déroulé et il devait nous recontacter pour nous délivrer sa décision. Et en fait il nous a envoyé un mail pour nous informer qu'il n'était pas a même de se prononcer car nous aurions dû passer notre entretien non pas la où se trouve notre dépôt mais la où se trouve le siège ce qui n'a absolument rien a voir. Étant en vacance et après ce mail il ne nous répond plus ce que nous comprenons mais qui nous laisse dans le flou le plus total.

Nos questions sont les suivantes : allons nous devoir être être reconvoqué et repassé un entretien cette fois ci au bon endroit ? Et si oui cela reporte t'il la date maximale pour se prononcer ?

D'avance merci.

Ps : je sais que c'est complexe et j'espère avoir été assez clair et précise..

-----  
Par morobar

Bonjour,

A quel niveau ont eu lieu les élections qui vous ont désigné comme représentant du personnel au CSE ?

De toutes façons l'absence de réponse de l'inspecteur bloque le licenciement.

Je ne suis plus tout à fait dans le coup, mais je soupçonne que c'est lié aussi au nombre de salariés prévu dans la charrette.

-----  
Par Mumu2751

Pour les élections, tout est centralisé au niveau du siège. Pour le nombre de licencié on est pas nombreux sur notre site compare au nombre total ( environ 20 pour 250 ).

-----  
Par morobar

Je comprends mieux la réaction de l'inspecteur compétent pour votre atelier.

C'est effectivement la DREETS du siège qui aurait du être avisée ainsi que l'inspecteur du travail compétent au site du siège.

C'est une erreur de l'employeur qui devra contacter l'inspecteur compétent, et la procédure est donc suspendue.

-----  
Par Mumu2751

Donc la décision qui devait être rendue en août est suspendue ?